

Edition du "REVEIL DU NORD" 186, rue de Paris, -ILLE- Bureaux à PARIS 43, Boul. Haussmann (9^e)

L'Éclair

La plus forte vente de la région

Directeur : Eug. GUILLAUME

BUREAU : ROUBAIX 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING 9-25 8, rue Desurmont, 8

LA RADIESTHÉSIE EN 1787

Comment un procureur de Valenciennes entendait la mettre au service de l'art des Mines

Nous avons eu l'occasion de parler ici des travaux de M. l'abbé Bouly, curé d'Hardenot et de l'application de ses méthodes de radiesthésie à l'art des Mines.

Ces archives contiennent, en effet, un long mémoire daté de 1787, où est parvenu à découvrir la houille à Saméon, au moyen d'une baguette de noisetier.

Il avait, à cette date, obtenu de l'Intendant des Flandres, une permission provisoire pour faire la recherche des Mines qui pourraient se trouver sous les Seigneuries d'Arras et de Saméon.

1° A quels signes reconnaît-on l'existence d'une mine de charbon, sa profondeur, sa largeur, sa longueur et sa valeur ?

2° Y a-t-il des mines de charbon à Arras et à Saméon ?

3° Pourquoi n'y en aurait-il pas de même qu'à Anzin, dont la côte est du même parallèle que celle de ces villages ?

4° Quelle est la nature de ce combustible ?

5° Comment s'est-il formé dans les entrailles de la terre ?

6° Et d'où vient que les veines marchent régulièrement d'Orient en Occident.

M. Bleuzet témoignait, de plus, le désir qu'on lui fit connaître pourquoi d'autres compagnies voisines avaient délaissé leurs établissements et quels étaient les écueils à craindre.

Quelques jours après, il annonçait avoir reçu des observations très favorables pour son entreprise, mais il n'en prit pas moins, encore, tous les experts en minéralogie de se transporter sur sa démarcation d'Arras et de Saméon, d'y visiter les travaux et de faire part de leurs jugements à M. Carpentier, Mayeur de Saméon.

Deux mois après, M. Bleuzet faisait dans le « Journal du Hainaut » une semblable et nouvelle invitation et recherchait des associés capables de le soulager dans ses travaux, ce qui devait lui permettre de préparer un traité de Minéralogie pour la province.

Enfin, quelques jours après, il publiait une lettre que Buffon lui avait adressée de Montbard, le 23 septembre 1786, et dont voici les termes :

« D'après les connaissances que vous me paraissez avoir dans la Minéralogie, Monsieur, et celles que vous désirez acquérir encore, le souhaiterais que quelques circonstances nous rapprochât l'un de l'autre, mais malheureusement il n'est pas en mon pouvoir de vous procurer une place qui vous convienne et qui puisse vous tenir lieu de l'état que vous possédez. Il me sera plus facile, Monsieur, de vous indiquer la source dans laquelle vous pourrez trouver la solution des questions qui vous embarrassent. Elles sont traitées à l'article « Charbon de terre » de mon « Histoire des Mines » et je prends la liberté de vous l'envoyer.

A l'égard des faits que vous me citez relativement au tournoiment de la baguette, je n'ose pas vous dire qu'ils me paraissent incroyables, mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'ils ne se sont pas produits par la cause à laquelle vous les attribuez, et je vous avoue, de bonne foi, que le ris, comme tous les miréralogistes, de cette baguette miraculeuse, j'ai l'honneur d'être...

Le Comte BUFFON.

Evidemment, la radiesthésie a fait beaucoup de chemin depuis Maître Bleuzet.

Etienne DARRIO.

Les câbles téléphoniques de la caserne des Célestins furent coupés par des ouvriers originaires du Pas-de-Calais

Les inspecteurs chargés de découvrir les auteurs du sabotage découvert hier, (rupture des câbles téléphoniques entre la caserne des Célestins et le ministère de l'Intérieur), ont appréhendé deux ouvriers mineurs : Adolphe Théodore Level, né le 22 juillet 1884, à Comtes (Pas-de-Calais) et son cousin, Charles-Augustin Victor Level, 46 ans, domiciliés tous deux à place des Alpes, qui travaillaient tous les deux dans un chantier de construction d'une nouvelle ligne de métro, boulevard Henri-IV.

L'assassinat de la vieille rentière de Radinghem, par deux fermiers

Dufour et Truitte, au cours de plusieurs interrogatoires, ayant complété leurs aveux, ont été transférés à Boulogne-sur-Mer.

Hier, vers 13 heures, sous les sarcasmes et les cris d'indignation de la foule des Fruges et des habitants des villages voisins venus dans la ville à l'occasion du marché, les deux sinistres assassins de la vieille rentière de Radinghem, les deux cultivateurs, père de famille, sont sortis de la gendarmerie de Fruges et sous bonne escorte ont été dirigés vers Boulogne.

Toute la lumière déstrable était à ce moment faite, sur le crime odieux. Grâce à la perspicacité et à la persévérance des inspecteurs Rousseau, Leroux, Doris et du chef d'instruction, avait appris que Dufour avait payé



EN HAUT : La foule assemblée devant la gendarmerie de Fruges, en attendant le transfert des deux assassins. EN BAS : Truitte et Dufour (x) encadrés par les policiers et gendarmes qui mènent l'enquête.

de gendarmerie Mourouval, les assassins de Marie Huguet ne seront pas impunis. Hier matin, comme nous l'avons prévu Eugène Truitte a complété ses aveux. Son complice Paul Dufour a, d'autre part, enfin avoué le montant du vol commis sur la victime. Il n'avait pas caché le rôle odieux, qu'il avait joué dans le drame. Cyniquement, il consciencieusement oserait-on dire, il avait force détails relatés comment après avoir assassiné sa « fiancée », il avait donné le cadavre en pâture à une truie, puis comment il l'avait dépecé et le stragème employé pour conduire, sans être remarqué, le corps de Marie Huguet de sa maison jusqu'au bosquet où il l'enterra.

De tout cela, il n'avait rien caché, mais lorsqu'il s'était agi de parler de son vol de l'argent qu'il considérait déjà comme sien, sa cupidité, son orgueil, avaient effecé la crainte du châlliment. A plusieurs reprises il

le 27 avril, un commerçant avec un bon de la Défense Nationale, d'une valeur de 1.000 francs. Ce bon ne pouvait provenir que du vol commis sur Marie Huguet. Or, Dufour, déclarait n'avoir gardé que 5.000 francs et avoir déposé cette somme chez un notaire.

Dufour mentait.

Hier matin, interrogé à nouveau par les inspecteurs, il dut revenir sur ses précédents aveux et enfin dire la vérité quant à l'argent volé auquel il paraissait tenir plus qu'à la vie.

La pauvre Marie Huguet portait sur elle 18.000 francs lorsqu'elle se présenta chez Dufour. Après que ce dernier l'eut assassinée, il vida le portefeuille de la morte, et donna une liasse de bons de la D. N. à Truitte, il garda le reste soit 7.000 francs.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

La Commémoration, à Calais, de la 1^{re} Traversée de la Manche

De nombreux concurrents ont participé au rallye aérien, qui marqua la journée préliminaire.



EN HAUT : Un avion participant au Rallye s'apprêtant à atterrir sur l'aérodrome de St-Lusleviert. - EN BAS : M. Olliegar (x), le plus ancien pilote belge à sa descente d'avion.

Un brillant rallye aérien a été hier le prélude des grandes manifestations qui se dérouleront aujourd'hui à Calais, à l'occasion du 20^e anniversaire de la traversée de la Manche en avion, par Bieriot.

Sur l'aérodrome de Saint-Lusleviert, une nombreuse foule s'était rendue dans l'après-midi à l'arrivée des concurrents du rallye aérien.

On notait la présence de MM. Lion Vincent, député-maire de Calais et Bissin, président des Vieilles Tiges, colonel Chentini, Sainsard, président de la section calaisienne de l'A.C.F., Watremans, commissaire ; Didishum, et de nombreux membres de la section.

Un terrible drame passionnel à Raismes

Un ouvrier toupilleur éconduit blessa une couturière puis se tua à coups de revolver. L'état de la victime est désespéré

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER Un drame passionnel qui a jeté une vive consternation parmi la paisible population s'est déroulé samedi matin, vers dix heures, à Raismes. Un ouvrier toupilleur, Emile Michiels, 40 ans, a blessé grièvement de deux coups de revolver, une couturière, Marthe Desirez, 48 ans, demeurant rue de l'ancienne Passerelle, à Raismes, qui l'avait éconduit. Le meurtrier qui avait, son geste accompli, pris la fuite, s'est suicidé à Valenciennes, au moment où il allait être arrêté.

Voici les renseignements que nous avons pu recueillir sur le drame.

Demande en mariage L'ouvrier toupilleur, Emile Michiels, 40 ans, originaire de Bruges (Belgique), occupé à la Franco-Belge et demeurant au cabaret Garbowskij, 107, rue Anstois-France à Anzin, poursuivi de ses assiduités et depuis de longs mois, une couturière, Marthe Desirez, âgée de 48 ans et demeurant rue de l'ancienne-Passerelle, à Raismes.

Michiels, qui est marié, voulait épouser Marthe Desirez ; celle dernière se rendit, il y a près de trois mois, chez ses parents, Fouermies. Elle revint ensuite il y a environ six semaines à Raismes et se réinstalla chez elle. Elle n'osait plus se montrer et de crainte de rencontrer Michiels, elle ne sortait qu'avec une de ses amies. Il y a une huitaine de jours, Michiels fit la rencontre de Mlle Desirez et renouvela ses propositions de mariage. Le couturier, prêt à tout, mais Michiels était marié et que son divorce n'était pas prononcé, repoussa la proposition de l'ouvrier toupilleur.

Menaces de mort Mécontent, Michiels proféra des menaces à l'égard de Mlle Desirez, et prenant un revolver qui se trouvait dans sa poche le montra à la couturière et lui dit : « Tu vois ceet il y a deux balles pour toi et deux balles pour moi ».

Depuis lors, Mlle Desirez prit plus de précautions et avisa son frère, M. Fernand Desirez, employé à la Franco-Belge, des menaces dont elle avait été l'objet de la part de Michiels.

Samedi matin, croyant que Michiels se trouvait à son travail, Mlle Desirez se rendit pour effectuer des achats dans la commune. Mais Michiels ne travaillait pas ; il avait quitté vendredi matin son poste pour voir passer les coureurs cyclistes du Tour de France ; l'après-midi et le samedi matin, il n'avait pas repris son travail.

Deux coups de revolver Hier, vers dix heures, Mlle Desirez et M. Michiels furent aperçus rue d'Aubry, tous deux discutaient avec animation et se dirigeaient vers les Aieliers Franco-Belges.

M. Marcel Delaunay, contremaître à la Franco-Belge, qui était accompagné de sa femme, crut la couple et entendit peu après le bruit d'une détonation. Il se retourna et vit Mlle Desirez qui venait de rencontrer, tomber sur la chaussée ; l'homme lui tira presque immédiatement un deuxième coup de revolver dans la figure. M. Delaunay revint sur ses pas et avec l'aide des personnes qui étaient accourues au bruit des détonations, transporta Mlle Desirez chez les soins de la Franco-Belge où elle fut examinée par M. le docteur Wasson. Ce praticien constata que les blessures de Mlle Desirez étaient très graves. La victime fut ensuite conduite chez elle. Son coup de feu, Michiels avait pris la fuite dans la direction de la rue d'Aubry.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

Le XXIII^e Tour de France Cycliste

André LEDUCQ s'est adjugé hier, l'étape Malo-les-Bains-Dieppe. C'est la cinquième victoire remportée par le champion français, depuis le départ de Paris. — Julien FERRAIN a été accidenté.



UN PASSAGE SUR LES QUAIS DE BOULOGNE

DE NOTRE ENVOYE SPECIAL Dieppe, le 27 juillet. — C'est la lutte, finale, groupons-nous... C'est ce qu'on dit de dire, ce matin, les rescapés du Tour de France en quittant le port de pêche de Dieppe. Groupons-nous... puisque Desgrange n'a bien voulu au départ de Metz le ne m'attendait pas à cette décision intéressante du directeur de l'épreuve, et fin serait encore tout étonné si l'organisateur ne m'en donnait l'explication dans son quotidien. Après avoir tenu compte du temps mis par le vainqueur, Devesle, soit 9 h. 18' 16" pour parcourir les 217 kilom. séparant Charleville de Malo-les-Bains, ce qui donne une moyenne de 23 km. 230, j'aurais parié gros que les coureurs seraient partis pour Dieppe en deux catégories. Il n'en fut rien, et pour cause... Comme il fallait que les concurrents aient réalisé la moyenne horaire de l'an dernier, soit 30 km. 222, pour avoir droit au départ en ligne, Henri Desgrange tourna la difficulté en allongeant le ruban de l'étape régionale de 27 à 290 kilomètres. De cette façon la moyenne était atteinte et même dépassée. Les coureurs avaient gain de cause et l'autorité du maître sauve. Et pour nous, lecteurs, la solution était désastreuse, car elle

pour accomplir notre dessein, Prof. Castuél de Henri Desgrange fut salutaire.

Répondant du tac au tac, le clan français a pris sa revanche en remportant hier, victorieusement, les places d'honneur. Sur la cinquième fois, notre meilleur sprinter a émergé du lot des « as », en triomphant dans l'opération dernière étape de neuf athlètes de valeur.

En résumant ce nouvel exploit, André Leducq a battu son propre record du Tour de France précédent, puisque de quatre victoires en 1928 son palmarès en compte cinq avant la fin de la grande randonnée de 1929. Les sportifs et particulièrement les Parisiens, seront heureux de ce nouveau succès de leur favori, d'autant plus qu'il a eu lieu à la capitale, vient compléter le triomphe des couleurs françaises.

Se souciant fort peu de la moyenne « officielle » de 30 kilomètres à l'heure — les coureurs accomplissent le trajet de Malo à Dieppe en promenade de santé. Il est vrai qu'en

LA TRIBUNE DU CONTRIBUABLE

De l'influence de la dentition des chevaux sur les impôts des marchands de grains

— suite et fin —

Sous ce titre nous avons publié, il y a quelques mois, la chronique suivante : « La taxe sur le chiffre d'affaires appliquée aux ventes de céréales en grains a été réduite de moitié, à 0,5 % en mars 1927. »

« L'avoine vendue par les marchands de grains ne doit donc supporter que l'impôt de 0,25 %. Mais pour permettre aux vieux chevaux édentés de manger plus facilement, il arrive parfois que les marchands de grains livrent leur avoine après l'avoir légèrement aplatie entre deux meules. (Tous les propriétaires de chevaux connaissent l'avantage qu'il y a à ce que le ministre des Finances a jugé que l'avoine aplatie était passible de la taxe de 0,5 %.)

Suivant que votre cheval aura de bonnes ou de mauvaises dents, vous marchez de grains payera donc plus ou moins d'impôts. Cela ne vous rappelle-t-il pas un certain problème d'arithmétique où il s'agissait de trouver l'âge du capitaine ?

« Le ministre vient de reconnaître que sa solution primitive était assez... bizarre et dans une note n° 3.810 du 3 juillet 1929, la direction générale des Contributions directes a reconnu qu'en ce qui concerne les grains aplatis du moment où l'aplatissage ne leur fait perdre ni la forme de grain ni leur poids, il était possible de les admettre à ne payer que 0,25 %.

Merci, Monsieur le Ministre ! au nom des vieux chevaux qui, désormais, pourront manger à leur faim.

E. BOUCHER, Secrétaire général de l'Association des Contribuables du Nord de la France.

La formation du Ministère Briand après la démission collective

du Cabinet Poincaré

M. Gaston Doumergue a reçu notamment hier, MM. Malvy, Bienvenu-Martin, Cazals, Louis Marin, Paul Reynaud, Daniélou, Clémentel, Viollette, etc.

DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE C'est avec une grosse surprise que l'on a appris, hier matin, la démission de M. Briand. Certes, l'opinion publique était au courant du malaise dont souffrait le président du Conseil, mais personne, sauf quelques initiés, ne soupçonnait la gravité du mal. Les médecins avaient, il y a quelque temps, invité le chef du gouvernement à

au Parlement ont mis, ces jours-ci, en grande vedette : M. Aristide Briand, contremaître de la République, la situation n'avait pas été toutefois sans la surprise. Le ministre des Affaires étrangères avait bien songé, en effet, qu'il pourrait être appelé, d'un jour à l'autre, à succéder à M. Raymond Poincaré, mais il n'avait pas envisagé cette éventualité dans un avenir assez rapproché.

A vrai dire, M. Aristide Briand n'était pas tant attendu hier soir, d'être appelé par le président de la République, la situation n'avait pas été toutefois sans la surprise. Le ministre des Affaires étrangères avait bien songé, en effet, qu'il pourrait être appelé, d'un jour à l'autre, à succéder à M. Raymond Poincaré, mais il n'avait pas envisagé cette éventualité dans un avenir assez rapproché.

« Nous croyons savoir qu'il ne songe pas à mettre sur pied un ministère nouveau ; le président du Conseil aurait le souci de former un cabinet d'Union Républicaine de gauche, auquel serait appelé à participer le groupe radical et radical-socialiste. Mais, bien que décidé à obtenir cette participation, M. Aristide Briand entend ne pas se laisser déborder par les exigences de ce groupe. Il ne lui offrirait donc que trois ou quatre portefeuilles, et conserverait auprès de lui une grande partie de ses anciens collègues du cabinet Poincaré.

Le nouveau président du Conseil a commandé ses ministres hier soir, en recevant M. Edouard Herriot, et continuera à travailler, mais ne pourra causer utilement avant, après-midi plusieurs des personnalités qu'il pense consulter étant en province.

Si ces entretiens aboutissent, M. Aristide Briand pense pouvoir constituer son cabinet dès mardi soir. Les Chambres seraient alors convoquées pour le ler ou le 2 août, en raison des événements annoncés pour le 28 du mois.

Après la lecture de la déclaration ministérielle s'engagerait un débat qui serait vraisemblablement terminé en 48 heures. La séance de vendredi prochain sera réservée à la fin de la semaine.

La démission du Ministère

Au cours du Conseil des ministres qui s'est tenu de 10 h. 30 à 11 h. 15 à l'Élysée, sous la présidence de M. Gaston Doumergue, président de la République, les membres du Gouvernement ont remis au Président de la République la démission collective du Cabinet.

La lecture de la lettre faisant part au Chef de l'Etat de cette décision, a été rédigée par M. Louis Barthou, Gardé des Sceaux, vice-président du Conseil, en l'absence de M. Raymond Poincaré. Le Président de la République a commencé immédiatement ses consultations.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)

LA BAGARRE TRAGIQUE DE SALLAUMINES

Le « Réveil » a relaté hier la bagarre tragique qui s'est déroulée à Sallaumines, entre deux étrangers. M. Douvrou, juge d'instruction à Béthune, a désigné M. le docteur Minet, de Fouquieres-les-Lens, pour pratiquer l'autopsie du cadavre d'Andrégas, à l'Hôpital de Lens. Quant à Michiels, le meurtrier, qui se trouvait en état de légitime défense, il a été laissé en liberté. Il sera convoqué pour être interrogé ultérieurement.

Un brillant rallye aérien a été hier le prélude des grandes manifestations qui se dérouleront aujourd'hui à Calais, à l'occasion du 20^e anniversaire de la traversée de la Manche en avion, par Bieriot.

Sur l'aérodrome de Saint-Lusleviert, une nombreuse foule s'était rendue dans l'après-midi à l'arrivée des concurrents du rallye aérien.

On notait la présence de MM. Lion Vincent, député-maire de Calais et Bissin, président des Vieilles Tiges, colonel Chentini, Sainsard, président de la section calaisienne de l'A.C.F., Watremans, commissaire ; Didishum, et de nombreux membres de la section.

D'une berline venant de Belgique, qui atterrit vers 15 heures, descendirent MM. Mayers, directeur de l'aviation civile belge ; Devos, chef du cabinet du ministre de l'Air-belge ; Mossall et Wolf, de l'A.C.F., etc.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIEME PAGE)